

ESAO

L'Association ontarienne pour la sécurité en éducation

Partenariat pour l'amélioration de la sécurité (PAS)

Exposé général

Description:

Le partenariat pour l'amélioration de la sécurité (PAS) de l'ESAO est une initiative proactive qui s'adresse aux firmes du secteur de l'éducation qui désirent adopter une stratégie d'amélioration continue de la gestion de la santé et de la sécurité. L'ESAO travaillera avec les firmes du secteur de l'éducation à titre de partenaire pour les aider à améliorer à long terme leur performance en matière de santé et sécurité. Le programme PAS vise aussi à mettre l'attention du secteur de l'éducation sur l'amélioration à long terme de la performance en santé et sécurité basée sur un changement de culture plutôt que de s'attarder à la liste annuelle des firmes de la dernière chance générée par le Ministère du Travail.

Avantages:

Le programme PAS permettra à l'ESAO et à ses clients de travailler de plus près. Il établira clairement ce que chaque partie contribuera au partenariat, établira des étapes concrètes et échéanciers, et exigera des rapports réguliers sur les progrès.

Processus:

Initialement, toutes les firmes faisant partie de la liste 2007/2008 des firmes de la dernière chance seront offertes l'opportunité de s'engager dans le programme PAS. Une entente de partenariat formelle, signée par les deux parties, décrira en détails le fonctionnement du partenariat et les rôles et responsabilités de chaque partenaire. Une équipe de partenariat comprenant un ou des représentants de la firme et un consultant de l'ESAO sera formée. Cette équipe développera des mesures spécifiques reflétant les circonstances spécifiques de la firme. Un plan d'action sera aussi développé pour refléter l'engagement à l'amélioration par une série d'initiatives proactives. Des rapports sur une base régulière assureront le bon fonctionnement du partenariat et l'engagement complet du client.

Résultat:

Le résultat sera une amélioration de la performance en matière de santé et sécurité par l'entremise de la diminution du nombre de blessures au travail et des coûts qui y sont reliés. Ceci aura un impact positif sur le secteur de l'éducation et contribue à l'initiative provinciale d'amélioration de la santé et sécurité.